

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°092/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 19 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

**OBJET : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES HAUTES-ALPES :
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RENFORCEMENT SAISONNIER SUR LE
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SERRE CHEVALIER DURANT LA SAISON
HIVERNALE 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'accroissement en lits touristiques depuis plusieurs années sur Serre Chevalier a augmenté les risques inhérents. La population touristique avoisine à présent les 40 000 lits sur les communes de La Salle les Alpes et du Monêtier-les-Bains et malheureusement, le Centre d'Incendie et de secours (C.I.S) assurant en grande partie la sécurité sur la vallée n'est plus en mesure d'assurer en journée les départs en intervention pour incendie et secours d'urgence. En effet, durant cette période, bon nombre d'agents communaux sont affectés sur des emplois ne permettant pas de se rendre disponible immédiatement (déneigement ou emploi de direction).

Le SDIS 05 travaille actuellement sur un partenariat expérimental avec les sociétés privées employant des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sur Serre Chevalier pour cette saison d'hiver afin de renforcer la présence en caserne.

Afin de compléter ce futur partenariat, les communes de La Salle les Alpes et du Monêtier-les-Bains sont sollicitées afin de renforcer la capacité opérationnelle du C.I.S de Serre Chevalier par la mise en place d'un personnel saisonnier durant la haute saison touristique hivernale et dont les frais seraient pris en charge par les 2 communes à hauteur de 2 000 € chacune.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 à 2212-5 ;

VU le projet de convention de partenariat avec le SDIS 05 joint à la présente délibération;

CONSIDERANT la nécessité de concourir à la bonne distribution des secours sur le territoire communal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec le SDIS 05, joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à sa signature et à tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

